

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTGENÈVRE**

Date de convocation : 5/12/2024

Date d'affichage : 13/12/2024

DEL159\_20241209

**Séance du Lundi 9 Décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de l'espace Jean Gabin, sous la présidence du Maire, Guy HERMITTE.

**Nombre de membres en exercice** : 10

**Présents (8)** : Guy HERMITTE - Alexandra JANION - Michèle GLAIVE MOREAU -  
Roger ROUAUD - Françoise MILLE SCHAACK - Annie SCHWEY - Christian  
MALBERTI- Ludovic TRIPONEL- Steven HEUZE

**Absents excusés (2)** : Vincent VOIRON

**Pouvoirs (2)** : Vincent VOIRON à Steven HEUZE

Le Maire, Guy HERMITTE, procède à l'appel des conseillers et constate que le quorum est atteint. Le Conseil Municipal peut ainsi valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M Ludovic TRIPONEL est élu à l'unanimité des membres présents et représentés, en qualité de secrétaire de séance.

**5 - Vote des tarifs du stationnement à compter du 15 décembre 2024**

Mme Annie SCHWEY expose au Conseil Municipal que les tarifs du stationnement ont été augmentés avant l'hiver 2023/2024, en tenant compte notamment de l'inflation et de la modernisation de nos équipements. Il est donc proposé de ne pas réaugmenter les tarifs cette année.

Par ailleurs, compte-tenu des fréquentations enregistrées en été, il sera présenté lors d'une prochaine séance, le projet de fin de la gratuité des parkings du Front de Neige en saison estivale, à raison d'un tarif divisé par deux par rapport à la saison hivernale (les 4 parkings concernés resteraient gratuits en mai, juin, septembre, octobre et novembre).

Les tarifs présentés ci-après seront appliqués à compter du 1er janvier 2025, et jusqu'à nouvel ordre.

a) **Parkings payants du Front de Neige (Chalvet, Col, Prarial et Butte), des Chalmettes et du Stade Nordique 24h/24**

Afin de faciliter l'activité des différents socioprofessionnels, la première demi-heure est gratuite.

Tarifs horaires	Tarifs TTC	Tarifs HT
de 0 à 30 min	0,00 €	0,00 €
de 30 min à 1 heure	2 €	1,67 €
de 1h à 1h30	3 €	2,50 €
de 1h30 à 2h	3,50 €	2,92 €
de 2h à 2h30	5 €	4,17 €
de 2h30 à 3h	5,50 €	4,58 €
de 3h à 3h30	6 €	5,00 €
de 3h30 à 4h	6,50 €	5,42 €
de 4h à 4h30	7 €	5,83 €
de 4h30 à 5h	7,50 €	6,25 €
de 5h à 5h30	8 €	6,67 €
de 5h30 à 6h	8,50 €	7,08 €
de 6h à 6h30	9 €	7,50 €
de 6h30 à 7h	9,50 €	7,92 €
de 7h à 7h30	10 €	8,33 €
de 7h30 à 8h	10,50 €	8,75 €
de 8h à 8h30	11,50 €	9,58 €
de 8h30 à 9h	12 €	10,00 €
de 9h à 9h30	12,50 €	10,42 €
de 9h30 à 10h	13 €	10,83 €
de 10h à 10h30	13,50 €	11,25 €
de 10h30 à 11h	14 €	11,67 €
de 11h à 11h30	14,50 €	12,08 €
de 11h30 à 12h	15 €	12,50 €
Entre 12h et 24h (dès la première heure)	21 €	17,50 €
Entre 1 et 2 jours (dès la première heure)	35 €	29,17 €
Entre 2 et 3 jours (dès la première heure)	51,50 €	42,92 €
Entre 3 et 4 jours (dès la première heure)	63 €	52,50 €
Entre 4 et 5 jours (dès la première heure)	74 €	61,67 €
Entre 5 et 6 jours (dès la première heure)	84,50 €	70,42 €

Au-delà, 8 € TTC (soit 6,67 € HT) par tranche de 24h dès la première heure entamée.

Il est précisé que :

- Le forfait balnéo/spa-stationnement résultant d'un passage adulte à la caisse de Durancia est maintenu (3 heures de parking offertes sur présentation du ticket à la caisse de Durancia) ;

- En cas de perte de ticket, le tarif de 200 € TTC (166,67 € HT) sera appliqué.

#### **b) Parking de l'Obélisque 24h/24**

✓ Tarifs saison :

- **Place intérieure année** (pour les constructeurs de la ZAC qui ont préfinancé le parking, par l'achat des terrains) 500 € TTC (416,67 € HT)
- **Place intérieure année** 800 € TTC (666,67 € HT)

*Si un socioprofessionnel de type hébergeur achète un abonnement à ce tarif, et s'il en justifie du besoin, un emplacement de stationnement réservé pourra être balisé.*

- **Place intérieure saison d'hiver** (second sous-sol) 400 € TTC (333,33 € HT)
  - Place intérieure saison d'hiver pour deux véhicules : 300 € TTC (240 € HT) par véhicule de la même société ou d'une même famille ;
  - Place intérieure saison d'hiver pour trois véhicules : 250 € TTC (200 € HT) par véhicule de la même société ou d'une même famille ;
  - Place intérieure saison d'hiver à partir de 4 véhicules : 200 € TTC (160 € HT) par véhicule de la même société ou d'une même famille.

Une caution de 100 € TTC par carte est exigée. Remboursable à sa restitution.

✓ Tarifs semaine :

**Carte multi entrées et sorties pour un véhicule parking souterrain** (sans caution) : 50 € TTC (41,67 € HT).

✓ Tarifs horaires (places couvertes ou en aérien) : idem parkings du Front de Neige.

En cas de perte de ticket, les tarifs suivants seront appliqués :

- Ticket pour place aérienne : 200 € TTC (166,67 € HT)
- Ticket pour place couverte : 900 € TTC (750,00 € HT)

#### **c) Abonnements saison**

Parkings payants du Front de Neige (Chalvet, Col, Prarial et Butte)	260 € TTC (216,67 € HT)
Parking du Chalvet - Abonnement travailleur	150 € TTC (125,00 € HT)
Parking des Chalmettes - Abonnement travailleur	150 € TTC (125,00 € HT)
Parking du Stade Nordique - Abonnement travailleur	135 € TTC (127,50 € HT)
Parking fermé à côté de celui du Clôt - Abonnement travailleur	150 € TTC (125,00 € HT)
Tarif client hôtel - Une place de parking (petit parking des Escartons)	100 € TTC (83,33 € HT)

Une caution de 100 € TTC par badge est exigée. Remboursable à sa restitution.

Un macaron portant le numéro d'immatriculation du véhicule ou le nom de l'hôtel sera nécessairement apposé sur le pare-brise afin de prévenir toute verbalisation par le Service de Police de la Commune.

Les abonnements « travailleur » seront délivrés sur présentation d'un justificatif (contrat de travail ou carte professionnelle sur la station de Montgenèvre).

**d) Tarifs des Bus**

45 € TTC (37,50 € HT) pour une journée.

180 € TTC (145,83 € HT) pour 7 jours consécutifs.

**e) Tarifs de l'Aire de Camping-Car des Marmottes**

Périodes	Heures	Tarifs TTC	Tarifs HT
Forfait vidange	2	11 €	9,17 €
½ journée	12	13 €	10,83 €
1 journée	24	20 €	16,67 €
2 journées	48	30 €	25 €
3 journées	72	40 €	33,33 €
4 journées	96	50 €	41,67 €
5 journées	120	60 €	50 €
6 journées	144	69 €	57,50 €
7 journées	168	77 €	64,17 €
8 journées	192	112 €	93,33 €
9 journées	216	135 €	112,50 €
10 journées	240	170 €	141,67 €

Au-delà, 45 € TTC (37,50 € HT) par tranche de 24h dès la première heure entamée.

Par ailleurs, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur du stationnement sur la Commune de Montgenèvre, rédigé par la Police Rurale et les régisseurs du stationnement, qui a été communiqué aux élus en amont de la réunion de travail.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, le Conseil Municipal est invité à délibérer et adopter les tarifs.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les mois, jour et an susdits.

Le Maire,  
Guy HERMITTE

The image shows a blue circular official stamp of the Commune de Montgenèvre. The stamp contains the text "COMMUNE DE MONTGENÈVRE" around the perimeter and "05100" at the bottom. A black ink signature is written over the stamp, and a horizontal line is drawn across it.